

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 29^e jour du mois de novembre 2018, à 15:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère

Mme Peggy Lemieux, directrice générale par intérim

Absences motivées : M. Nicholas Tremblay, conseiller
Mme Nathalie Girard, conseillère

Sous la présidence de Mme Monique Gagnon, mairesse

Le tout formant quorum.

Aucune personne n'était présente à l'assemblée.

Renonciation de l'avis de convocation

Résolution 2018-11-448-1

Il est proposé par M. Richard Labbé
Appuyé par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que tous les membres du conseil présents à l'assemblée spéciale et étant sur le territoire de la Municipalité, renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 156, du Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-11-448-2

Il est proposé par M. Richard Labbé
Appuyé par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Acceptation des procès-verbaux

Résolution 2018-11-449

Il est proposé par M. Richard Labbé
Appuyé par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les procès-verbaux du 15 octobre et du 1^{er} novembre 2018, tel que présenté.

Acceptation des comptes

Résolution 2018-11-450

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-11 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 435 568.37 \$.

Que la liste des comptes 2018-10 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #42	21 614.04 \$
➤ Paie #43	23 567.66 \$
➤ Paie #44	21 128.22 \$
➤ Paie #45	25 862.71 \$
➤ Paie #46	21 901.86 \$
➤ Remises fédérales	10 633.59 \$ (paies #41 à #45)
➤ Remises provinciales	26 960.60 \$ (paies #41 à #45)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que la directrice générale par intérim et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisées à en faire le paiement.

Entente de fin d'emploi de M. Michel Perreault

Résolution 2018-11-451

CONSIDÉRANT le litige qui est survenu entre la Municipalité de Saint-Ambroise et son directeur général, M. Michel Perreault ;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé de régler à l'amiable ce différend avec un médiateur de la CNESST ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu des négociations, les discussions et les rapports faits aux élus par le comité de liaison et l'avocat de la Municipalité, le tout conformément à la résolution de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 sous le numéro 2018-10-415 ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu, d'un commun accord, de rompre le lien d'emploi ayant existé entre elles et d'adopter une clause de confidentialité.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour

APPUYÉE PAR Mme Nancy Larouche

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

D'entériner l'entente intervenue entre les parties ;

D'autoriser Mme Monique Gagnon, mairesse, à signer tout document requis pour assurer la conclusion de ladite entente ;

De déclarer que ladite entente fait l'objet d'un engagement de confidentialité qui en fait partie intégrante.

D'autoriser la dépense inhérente à cette résolution à même le fonds général.

Levée de l'assemblée

Résolution 2018-11-452

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 15 heures 57 minutes.

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim

La séance est levée.

Monique Gagnon
Mairesse

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Peggy Lemieux
Directrice générale par intérim